

Expérimentation de sauvegarde des chemins ruraux dans le Parc du Morvan

Recensement des chemins ruraux : Méthodologie de relevés de données sur le terrain

Cette méthodologie s'applique pour les relevés de données papier sur le terrain afin de permettre le recensement des chemins ruraux de votre commune.

Les relevés de données terrain peuvent être participatives, notamment par la participation des habitants de votre commune.

Pour effectuer les relevés terrain, il faut s'équiper d'un (ou plusieurs) formulaire(s). Il faut également préparer la sortie terrain en suivant la méthodologie ci-dessous.

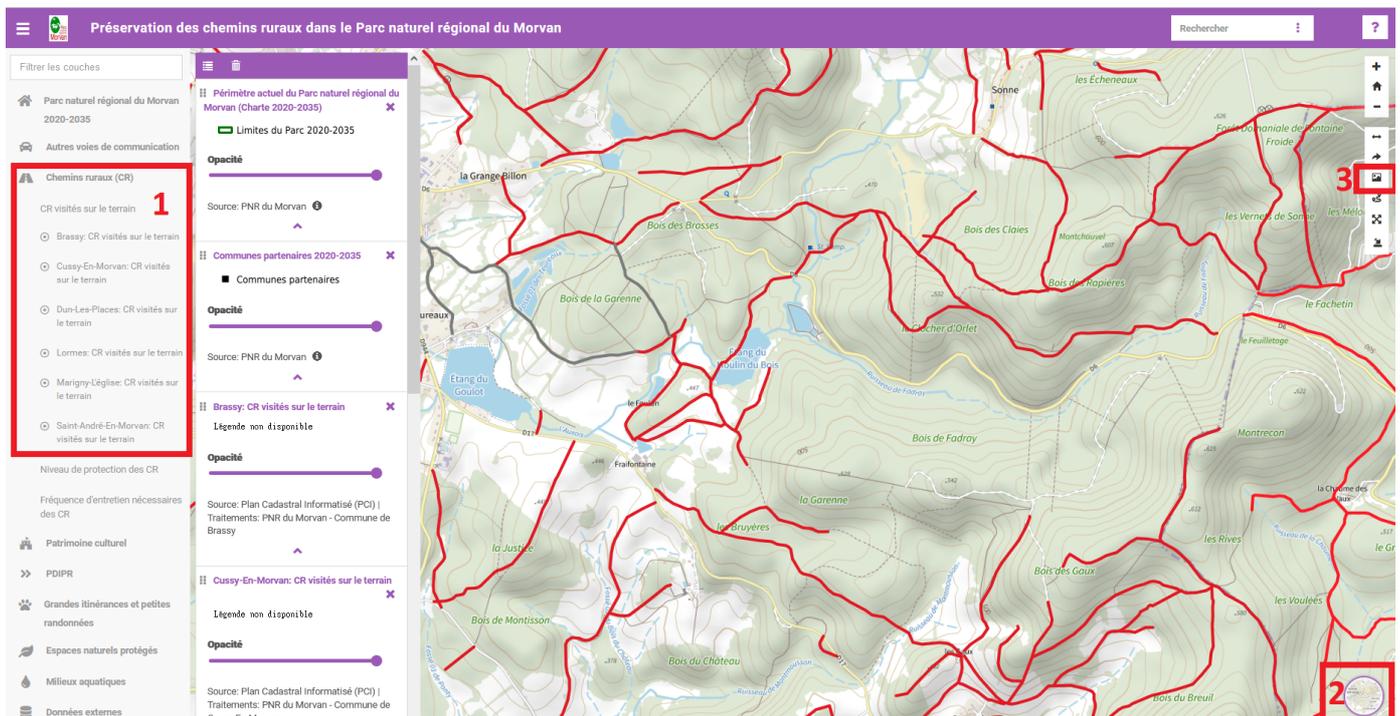
➤ Préparation terrain

→ Repérer son secteur sur la carte de visualisation :

<https://carto.parcumorvan.fr/?config=apps/protection-des-chemins-ruraux-dans-le-parc-naturel-regional-du-morvan.xml#>

Afficher l'inventaire des chemins ruraux de la commune qui ont été visités ou non sur le terrain (**1 sur capture d'écran**) et un fond de carte de l'IGN (plan IGN, scan 25) (**2 capture écran**). Zoomer sur son secteur d'étude. Faire une capture d'écran ou exporter la carte au format image (**3 sur capture d'écran**), imprimer la carte et embarquer la carte papier sur le terrain.

Les chemins en rouge correspondent aux chemins qui n'ont pas encore été recensés sur le terrain et ceux en gris les chemins déjà visités sur le terrain. Il faut donc s'orienter sur les chemins en rouge pour votre préparation terrain.

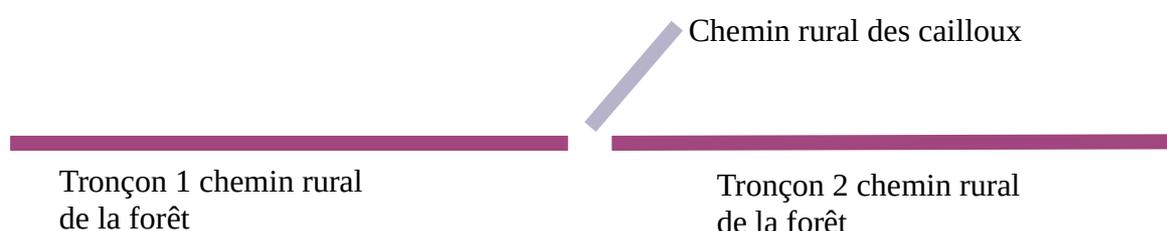


The screenshot shows the web application interface for 'Préservation des chemins ruraux dans le Parc naturel régional du Morvan'. The main map displays a topographic background with red lines representing unvisited rural paths and grey lines representing visited paths. The interface includes a sidebar on the left with a 'Filtrer les couches' section where 'Chemins ruraux (CR)' is selected, and a 'CR visités sur le terrain' layer is highlighted with a red box and the number '1'. The map also shows various geographical features like 'Bois de la Garenne', 'Bois de la Justine', and 'Bois de la Grange Pilon'. A search bar is visible in the top right corner, and a red box with the number '2' is placed over a map control element in the bottom right corner. A third red box with the number '3' is placed over a map control element in the top right corner.

→ Sur la carte papier, **numéroter les tronçons à visiter**:

Un signalement correspond à un tronçon de chemin rural. Ainsi, à **chaque croisement avec une autre voie de communication, les chemins ruraux doivent être découpés pour former des tronçons.** Cela signifie que si un chemin rural dénommé Chemin de la Forêt est intersecté 1 fois par une autre voie de communication (voie communale, chemin rural, voie privée, route départementale, etc.), l'on obtient 2 tronçons matérialisant le Chemin rural de la Forêt. **Il faudra renseigner les informations de recensement de façon séparée pour chacun des deux tronçons du Chemin de la Forêt.**

Exemple :

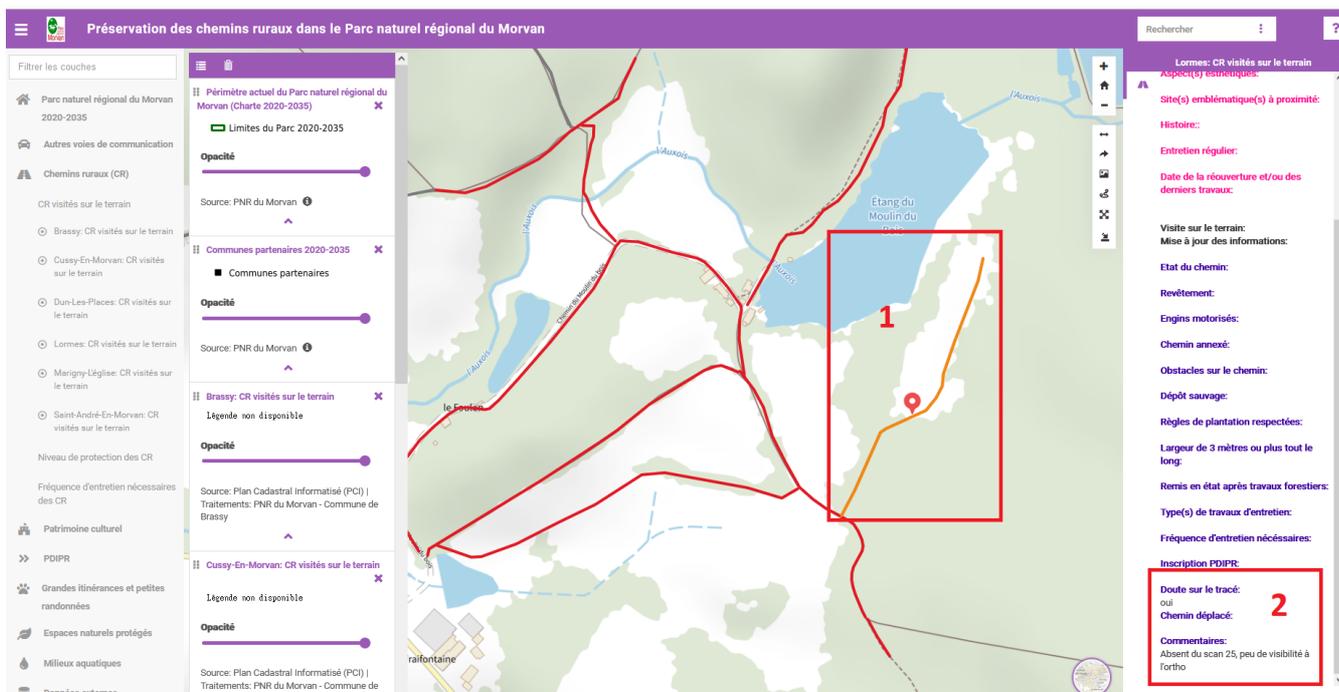


Il y aura deux formulaires à remplir pour le Chemin rural de la forêt, car il est intersecté par le Chemin rural des Cailloux.

Exemple d'une carte papier préparée pour le terrain avec le numérotage des tronçons à visiter.



→ Sur la carte de visualisation web, interroger les tronçons afin de voir si un doute a été formulé sur le tracé (doute sur l'existence du tracé, sur le statut de tracé, etc). Pour interroger les tronçons sur la carte web, il suffit de cliquer dessus sur la carte web. Un curseur apparaît et le tronçon devient orange (1 sur capture d'écran). Les informations concernant le tronçon interrogé apparaissent dans un panneau à droite. Il y a notamment une indication sur la présence d'un doute sur le tracé (2 sur capture d'écran)



→ Reporter le numéro du tronçon et s'il y a un doute sur le formulaire et renseigner les informations terrain sur le formulaire.

→ Une fois vos relevés terrain terminés, remettre les formulaires et la cartographie associée aux référents Geocontrib (outil de saisie informatique) de la commune.

➤ Présentation et description du formulaire de terrain

Votre nom : Téléphone : Date du relevé

Formulaire de relevé d'information sur le linéaire n°

Si connu, le nom du chemin :

- ➔ **Dans quel état se trouve le chemin ?** Praticable Bouché par la végétation
 Obstacle(s) sur le chemin Détérioré par le passage d'engins
 Autre
- ➔ **Quel(s) type(s) de revêtement pour le chemin ?** Goudronné, cimenté, bétonné, bitumé
 Empierré, pavé, graviers Naturel, terreux, sablonneux
 Naturel, pierre, affleurement rocheux
 Autre :
- ➔ **Il y a t'il une largeur de 3 mètres tout le long du chemin ?** OUI NON
- ➔ **Le chemin est-il accessible tout le long pour une voiture de tourisme ?** OUI NON

Questions sur la préservation du chemin rural

- ➔ **Avez-vous un doute sur le statut et/ou l'existence terrain du chemin ?** OUI NON
Si oui, merci de préciser vos observations :

.....
.....

- ➔ **Le chemin est il balisé ? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON
Quel balisage est présent ?
 Petite randonnée Grande Randonnée Tour Équestre Bibracte Alésia
 Grande Traversée du Morvan Boucle VTT
 Grande Randonnée de Pays Autre



GR 13 GR de Pays PR GTM Circuit VTT Bibracte Alésia Tour Equestre

- ➔ **Le chemin est il classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ?**
 OUI NON Je ne sais pas
- ➔ **Le chemin est-il interdit aux engins motorisés ?** OUI NON
- ➔ **Le chemin débouche-t-il sur d'autres voies de communication à ses deux extrémités ? (Il ne s'agit donc pas d'une impasse) (+2 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON
- ➔ **Des sites emblématiques sont-ils présents sur le linéaire ? (+3 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON
Quels sites emblématiques sont présents et visibles à proximité du linéaire ?

Les sites emblématiques correspondent aux bâtiments historiques faisant partie du patrimoine de la commune (ex : monument historique, lavoir, chapelle, église, puits, etc.)

.....
.....
.....

→ **Le chemin présente t-il un aspect esthétique? (+2 au niveau de protection si oui)**

OUI NON

Quel(s) aspect(s) esthétique(s) : Anciens Murets Pléchie-Queule

Point de vue remarquable (ouverture sur le paysage)

Voûte végétale Chemin creux Cours d'eau longeant le chemin Arbre remarquable

Autre

→ **Le chemin a-t-il une Histoire? (+1 au niveau de protection si oui)** OUI NON

Quelle est son Histoire ? (ex : voie romaine, flottage, résistance, st jacques de compostelle, etc.)

.....
.....
.....
.....

→ **Le chemin présente t-il une fragilité? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON

Quelle(s) fragilité(s) ? Pente-Ruissellement-Ravinement Portance

Étroitesse (1 mètre ou moins) Non empierré Source d'eau ou passage de cours d'eau

Zones humides (temporaires ou permanentes) Aqueduc, busage, pont

Autre

→ **Le chemin semble t-il entretenu?** OUI NON

→ **Le chemin a t-il fait l'objet d'une réouverture due à une emprise végétale et/ou des travaux de réfection (saignées, empierrement) ont ils déjà été effectués ? (+2 au niveau de protection si oui)**

OUI NON Je ne sais pas

Si oui, savez-vous de quand date la remise en état (réouverture) ?

→ **Le chemin a t-il été remis en état suite à des travaux forestiers ?**

OUI NON Partiellement en état Je ne sais pas

→ **Niveau de protection associé au linéaire (somme des scores) :**

Questions sur la gestion du chemin

→ **Quelle serait la fréquence nécessaire d'entretien du chemin ?**

Préconisations de l'association Tous en chemin rural :

Tous les ans (couverture arborée inexistante) Tous les deux ans (légère couverture arborée en lisière de forêt) Tous les cinq ans (forte couverture arborée en sous bois)

→ **Quel(s) type(s) de travaux d'entretien réguliers semblent nécessaires dans le maintien du chemin ?**

Tonte Taille de haie Élagage des arbres Remblayage Saignées Dégagement d'arbres tombés Autre :

→ **Présence de dépôt sauvage ?** OUI NON

→ **Le chemin a-t-il été annexé ?** OUI NON Je ne sais pas
Le chemin est intégré dans la parcelle d'un riverain privé et les repères physiques du bornage ne sont plus visibles (haie arrachée par ex.)

→ **Le chemin vous semble-t-il avoir été déplacé ?** OUI NON Je ne sais pas
Vous observez une différence entre le tracé cadastral du chemin et son existence sur le terrain.

→ **Le chemin a-t-il été barré par un obstacle (chaîne, portail, grillage...)?** OUI NON

→ **Si le chemin est bordé d'une plantation forestière, la distance réglementaire de 2 mètres entre l'abord du chemin et la première ligne de plantation est-elle respectée ?**
 Respect des deux mètres Non respect des deux mètres Pas de plantation signalée

→ **Commentaires sur le chemin :**

.....
.....
.....